

Nom : Prénom :
 Nom marital : Promo :
 E-mail : Tel :
 Adresse + CP + Ville :

Si vous vivez en couple et que votre conjoint(e) est également ingénieur ISA Lille merci d'indiquer son nom ci-dessous

Nom : Prénom :
 Nom marital : Promo :
 E-mail :

Mes coordonnées personnelles et professionnelles sont à jour sur le site de l'AIISA : www.aiisalille.com
 (Si tu as oublié tes login et mot de passe, tu peux les obtenir en cliquant sur mot de passe oublié)
 Si tu n'as pas d'accès au site web de l'AIISA, merci de contacter l'AIISA au 03.59.56.69.55

« Je souhaite adhérer à l'A.I.ISA et règle ma cotisation pour l'année 2016 »

	COTISATION INDIVIDUELLE		COTISATION COUPLE ISA	
	SEPA	Chèque	SEPA	Chèque
Base	63 €	68 €	77 €	82 €
Soutien	73 €	78 €	87 €	92 €
Bienfaiteur*				
Accueil (JD n+1 et Paysage)	37 €	42 €	53 €	58 €
Accueil (JD n+2 et Paysage)	44 €	68 €	58 €	82 €

En tant qu'adhérent tu recevras l'annuaire papier et tu auras un accès à l'annuaire en ligne AIISA.

Tu auras également accès à l'espace emploi INGENIA :

INGENIA est la fédération des quatre associations d'ingénieurs issus des écoles de la FESIA. La priorité d'INGENIA est l'emploi mais aussi la promotion du diplôme et des ingénieurs auprès des professionnels et des recruteurs. Les ingénieurs adhérents à l'AIISA disposent d'un outil de communication interactif leur permettant de consulter en temps réel les offres d'emplois en ligne, de créer des alertes e-mail, de transmettre directement leur mini CV, de consulter l'annuaire commun en ligne.

Je choisis de régler par :

Prélèvement automatique **

- Pour les nouveaux cotisants en prélèvement : merci de retourner l'autorisation de prélèvement (au verso) dûment complétée et accompagnée d'un R.I.B.
- Mes coordonnées bancaires n'ont pas changé, l'A.I. peut prélever sur le numéro de compte en sa possession.
- Mes coordonnées bancaires ont changé. Je vous retourne une nouvelle autorisation de prélèvement, dûment complétée et accompagnée d'un R.I.B.

Chèque bancaire à l'ordre de l'A.I.I.S.A.

(la cotisation par chèque est majorée de 5 euros par rapport à celle du prélèvement automatique)

✓ **Possibilité de régler directement en ligne sur le site www.aiisalille.com**

* La cotisation bienfaiteur est bien sûr laissée à votre discrétion.

** Cette autorisation est valable chaque année jusqu'à annulation de votre part en temps voulu. La cotisation sera prélevée courant février 2016.

Conformément à la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, au fichier et aux libertés, vos réponses restent facultatives et chacun dispose d'un droit d'accès pour toute modification de ses coordonnées. Ces renseignements serviront également pour l'annuaire commun INGENIA. Si vous souhaitez que ces coordonnées ne soient pas diffusées, nous vous demandons de nous en informer sur le site de l'AIISA (www.aiisalille.com).